

Modalités d'évaluation :

Présentation à l'examen terminal.

Les dates d'examen sont fixées par le ministère de l'éducation nationale et seront communiquées à l'apprenant dès que le CFA en aura connaissance.

Les épreuves sont organisées par le rectorat de façon ponctuelle en fin de formation. L'obtention du diplôme vient valider l'acquisition des connaissances acquises au cours de la formation.

Validation par bloc de compétences :

La certification est composée de plusieurs blocs de compétences à acquérir pour l'obtention de la certification.

Il est possible de valider un ou plusieurs des blocs de compétences. Chaque bloc peut être acquis individuellement.

La fiche RNCP accessible depuis chaque fiche formation en précise les modalités d'obtention.

Quelle que soit la forme d'examen choisie, les candidats préparant le brevet professionnel par la voie de la formation professionnelle continue ou par la voie de l'apprentissage reçoivent, pour les unités du diplôme préparé qui ont fait l'objet, au titre de la session en cours ou dans les cinq années précédentes, d'une note égale ou supérieure à 10 sur 20 ou d'une validation des acquis de l'expérience, y compris si elles ont été obtenues par la voie scolaire ou par la voie de l'apprentissage, une attestation délivrée par le recteur d'académie reconnaissant l'acquisition des compétences constitutives de ces unités du diplôme.

En cas de validation partielle du titre, il est possible de valider les blocs de compétences non acquis ultérieurement.

Pour toute question concernant les blocs de compétences, contactez ÉLÉGANCE ACADEMIE.